

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA  
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15  
En exercice : 13  
Présents : 9  
Votants : 11  
Pouvoirs : 2

Pour 11  
Contre /  
Abstention /

Date de convocation :  
06/09/2023  
Date d'affichage :  
18/09/2023

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois,  
Le onze septembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

**Etaient présents :**

Mesdames Céline COMBAZ, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS.

Messieurs Thierry ARSAC, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoit RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

**Absents-Excusés :**

Madame Céline CROSSMAN (pouvoir à M. FAVRE),

Messieurs Stéphane BLUM (pouvoir à T. ARSAC), Jean-Pierre GIACHINO, Bernard PRAIZELIN

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

**Délibération N°2023/09/075 : Approbation de la convention de partenariat relative à la vente d'assurances Carré Neige par le personnel du site nordique**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Comité de Ski de Savoie souhaite que le personnel du site nordique propose à ses clients une assurance Carré Neige lors de l'achat de leur titre de transport et précise que le personnel n'intervient qu'en simple prescripteur du Carré Neige et ne saurait en aucun cas se voir reconnaître la qualité d'assureur.

Le prix du Carré Neige Nordique est fixé à 1,50 € par jour et à 16 € pour la saison.

En contrepartie de ces ventes, le site nordique recevra 0,15 € par journée Carré Neige vendu, les 1,25 € seront reversés au ski compétition Savoie, pour le carré neige saison le site nordique recevra 3,15 € par Carré Neige vendu, les 11,85 € seront reversés au ski compétition Savoie.

Il convient pour cela de renouveler la convention avec le Comité de Ski de Savoie pour une durée de 1 an.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal et lui demande de l'autoriser à signer la convention relative à la vente d'assurances Carré Neige par le personnel du site nordique.

**Après exposé et en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **VALIDE** la convention de partenariat avec le Comité de Ski de Savoie pour la saison d'hiver 2023-2024
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Pour Copie Conforme :

Le Maire,  
Guillaume VILLIBORD



AR CONTROLE DE LEGALITE : 073-217301977-20230911-2023\_09\_075-DE  
en date du 25/09/2023 ; REFERENCE ACTE : 2023\_09\_075